

PREFECTURE DE LA CHARENTE

DIRECTION des RELATIONS avec les COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'intercommunalité et de la politique des pays

ARRETE
modifiant la décision Institutive du
Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente

LE PREFET DE LA CHARENTE
Chevalier de la légion d'honneur

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 31 mai 1937 portant création du Syndicat départemental des collectivités électrifiées,

VU les arrêtés préfectoraux des 17 février et 7 septembre 2000 modifiant la décision institutive du Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente,

VU l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2000 portant dissolution du syndicat intercommunal d'électrification rurale de Châteaubernard,

VU les délibérations par lesquelles les conseils municipaux des communes ci-après désignées sollicitent l'adhésion de leur commune :

LES ADJOTS, AGRIS, AIGNES ET PUYPEROUX, ALLOUE, AMBERAC, AMBERNAC, AMBLEVILLE, ANSAC SUR VIENNE, ARS, ASNIERES SUR NOUERE, AUBETERRE SUR DRONNE, AUSSAC-VADALLE, BAIGNES-SAINTE RADEGONDE, BALZAC, BARBEZIERES, BARRET, BARRO, BELLON, BERNAC, BERNEUIL, BESSE, BIGNAC, BIOUSSAC, BLANZAC-PORCHERESSE, BLANZAGUET-SAINT CYBARD, BOISBRETEAU, BONNES, BONNEUIL, BORS DE MONTMOREAU, LE BOUCHAGE, BOUTEVILLE, BRETTESS, BREVILLE, BRIE SOUS CHALAIS, BRILLAC, BROSSAC, BUNZAC, CELLEFROUIN, CELLETES, CHABANAIS, CHABRAC, CHADURIE, CHALAIS, CHALLIGNAC, CHAMPAGNE-MOUTON, CHAMPAGNE-VIGNY, CHÂMPMILLON, CHANTILLAC, LA CHAPELLE, CHARMANT, CHARME, CHASSENON, CHASSORS, CHATIGNAC, CHAVENAT, CHAZELLES, CHENOMMET, CHENON, CHERVES-CHATELARS, CHERVES-RICHEMONT, LA CHEVRERIE, CHILLAC, CHIRAC, CLAIX, COMBIERS, CONDEON, COULGENS, COURGEAC, COUTURE, CRITEUIL-LA MAGDELEINE, CURAC, DIGNAC, DOUZAT, ECHALLAT, ECURAS, EDON, EMPURE, EPENEDE, LES ESSARDS, ETAGNAC, EXIDEUIL SUR VIENNE, EYMOUThIERS, LA FAYE, FEUILLADE, FLEAC, FLEURAC, FONTENILLE, FOUQUEBRUNE, FOUSSIGNAC, GARAT, GARDES-LE PONTAROUX, GENAC, GENUILLAC, GENSAC-LA PALLUE, GENTE, GONDEVILLE, GOURVILLE, GRAND MADIEU, GRASSAC, GUIMPS, GUIZENGEARD, GURAT, HIRSAC, HIESSE, HOULLETTE, JUIGNAC, JUILLAC LE COQ, JUILLAGUET, JUILLE, JULIENNE, JURIGNAC, LACHAISE, LADIVILLE, LAMERAC, LAPRADE, LESIGNAC-DURAND, LESSAC, LESTERPS, LIGNE, LIGNIERES-SONNEVILLE, LE LINDOIS, LONDIGNY, LONGRE, LONNES, LOUZAC-SAINTE ANDRE, LUPSALT, LUSSAC, LUXE, MAGNAC-LAVALLETTE-VILLARS, MAINÉ DE BOIXE, MAINXE, MAINZAC, MALAVILLE, MANOT, MARCILLAC-LANVILLE, MARILLAC LE FRANC, MARSAC, MARTHON, MASSIGNAC, MAZEROLLES, MAZIERES, MERIGNAC, MESNAC, LES METAIRIES, MONS, MONTBOYER, MONTCHAUDE, MONTEBOEUF, MONTIGNAC LE COQ, MONTIGNAC-CHARENTE, MONTJEAN, MONTMOREAU-SAINTE CYBARD, MONTROLLET, MORNAC, MOSNAC, MOULIDARS, MOUTONNEAU, MOUZON, NANCLARS, NANTEUIL EN VALLEE, NERCILLAC, NIEUIL, NONAC, NONAVILLE, ORADOUR-FANAIS, ORGEDEUIL, ORIVAL, PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE, PASSIRAC, PEREUIL, LA PERUSE, PILLAC, LES PINS, PLEUVILLE, POUILLIGNAC, POURSAC, PRANZAC, PRESSIGNAC, PUYREAU, RANVILLE-BREUILLAUD, REIGNAC, REPARSAC, RIOUX-MARTIN, RIVIERES, LA ROCHETTE, ROUGNAC, ROULLET-SAINTE ESTEPHE, ROUMAZIERES-LOUBERT, ROUSSINES, ROUZEDÉ, SAINT ADJUTORY, SAINT AMAND DE MONTMOREAU, SAINT AMANT DE BOIXE, SAINT AMANT DE BONNIEURE, SAINT AMANT DE NOUERE, SAINT ANGEAU, SAINT AULAIS-LA CHAPELLE, SAINT AVIT, SAINT BONNET, SAINT CHRISTOPHE, SAINT CIERS SUR BONNIEURE, SAINT CLAUD SUR LE SON, SAINT COUTANT, SAINT CYBARDEAUX, SAINT EUTROPE, SAINT FELIX, SAINT FRONT, SAINT GEORGES, SAINT GERMAIN DE CONFOLENS, SAINT GERMAIN DE MONTBRON, SAINT GOURSON, SAINT LAURENT DE BELZAGOT, SAINT LAURENT DE CERIS, SAINT LAURENT DE COGNAC, SAINT LAURENT DES COMBES, SAINT LEGER, SAINT MARTIAL DE MONTMOREAU, SAINT MARY, SAINT MAURICE DES LIONS, SAINT MEDARD DE BARBEZIEUX, SAINT PALAIS DU NE, SAINT PREUIL, SAINT PROJET-SAINTE CONSTANT, SAINT QUENTIN SUR CHARENTE, SAINT ROMAIN, SAINT SEVERIN, SAINT SORNIN, SAINT SULPICE DE COGNAC,

SAINTE SEVERE, SAINTE SOULINE, SALLES DE BARBEZIEUX, SALLES-D'ANGLES, SALLES-LAVALLETTE, SAULGOND, SAUVIGNAC, SEGONZAC, SERS, SIGOGNE, SOUFFRIGNAC, SOUVIGNE, SUAUX, LA TACHE, TAIZE-AIZIE, TAPONNAT-FLEURIGNAC, THEIL-RABIER, TOURRIERS, TOUVERAC, TOUZAC, TRIAC-LAUTRAIT, TROIS PALIS, TUSSON, VALENCE, VARS, VERDILLE, VERNEUIL, VERRIERES, VERTEUIL SUR CHARENTE, VERVANT, VIBRAC, LE VIEUX CERIER, VILHONNEUR, VILLIERS LE ROUX, VILLOGNON, VINDELLE, VITRAC-SAINT VINCENT, VIVILLE, VOUHARTE, VOULGEZAC, VOUTHON, VOUZAN, YVIERS, YVRAC ET MALLEYRAND.

VU la délibération du 2 novembre 2000 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute Charente sollicite l'adhésion de la communauté de communes,

VU les délibérations des 20 novembre 2000, 18 décembre 2000, 5 mars 2001 et 17 mai 2001 par lesquelles le comité du Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente accepte ces demandes d'adhésion,

Considérant qu'en raison de la dissolution du Syndicat d'Electrification de Châteaubernard, les communes de Boutlers-st-Trojan, Châteaubernard, Gimeux, Merpins, et Saint Brice qui le composaient, deviennent adhérentes directes au Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente,

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

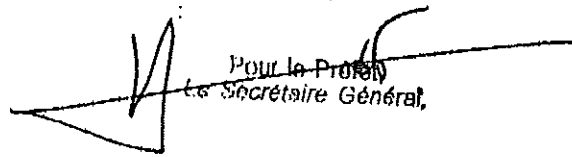
ARTICLE 1^{ER} : Sont autorisées les adhésions de la communauté de communes de Haute Charente ainsi que des communes des ADJOTS, AGRIS, AIGNES ET PUYPEROUX, ALLOUE, AMBERAC, AMBERNAC, AMBLEVILLE, ANSAC SUR VIENNE, ARS, ASNIERES SUR NOUERE, AUBETERRE SUR DRONNE, AUSSAC-VADALLE, BAINES-SAINTE RADEGONDE, BALZAC, BARBEZIERES, BARRET, BARRO, BELLON, BERNAC, BERNEUIL, BESSE, BIGNAC, BIOUSSAC, BLANZAC-PORCHERESSE, BLANZAGUET-SAINT CYBARD, BOISBRETEAU, BONNES, BONNEUIL, BORS DE MONTMOREAU, LE BOUCHAGE, BOUTEVILLE, BOUTIERS-SAINT TROJAN, BRETTE, BREVILLE, BRIE SOUS CHALAI, BRILLAC, BROSSAC, BUNZAC, CELLEFROUIN, CELLETES, CHABANAIS, CHABRAC, CHADURIE, CHALAI, CHALLIGNAC, CHAMPAGNE-MOUTON, CHAMPAGNE-VIGNY, CHAMPMILLON, CHANTILLAC, LA CHAPELLE, CHARMANT, CHARME, CHASSÉNON, CHASSORS, CHATEAUBERNARD, CHATIGNAC, CHAVENAT, CHAZELLES, CHENOMMET, CHENON, CHERVES-CHATELARS, CHERVES-RICHEMONT, LA CHEVRERIE, CHILLAC, CHIRAC, CLAIX, COMBIERS, CONDEON, COULGENS, COURGEAC, COUTURE, CRITEUIL-LA MAGDELEINE, CURAC, DIGNAC, DOUZAT, ECHALLAT, ECURAS, EDON, EMPURE, EPENEDE, LES ESSARDS, ETAGNAC, EXIDEUIL SUR VIENNE, EYMOUTHIER, LA FAYE, FEUILLADE, FLEAC, FLEURAC, FONTENILLE, FOUQUEBRUNE, FOUSSIGNAC, GARAT, GARDES-LE PONTAROUX, GENAC, GENOUILLAC, GENSAC-LA PALLUE, GENTE, GIMEUX, GONDEVILLE, GOURVILLE, GRAND MADIEU, GRASSAC, GUIMPS, GUIZENGEARD, GURAT, HERSAC, HIESSE, HOULETTE, JUIGNAC, JUILLAC LE COQ, JUILLAGUET, JUILLE, JULIENNE, JURIGNAC, LACHAISE, LADIVILLE, LAMERAC, LAPRADE, LESIGNAC-DURAND, LESSAC, LESTERPS, LIGNE, LIGNIERES-SONNEVILLE, LE LINDOIS, LONDIGNY, LONGRE, LONNES, LOUZAC-SAINT-ANDRE, LUPSALT, LUSSAC, LUXE, MAGNAC-LAVALLETTE-VILLARS, MAINE DE BOIXE, MAINXE, MAINZAC, MALAVILLE, MANOT, MARCILLAC-LANVILLE, MARILLAC LE FRANC, MARSAC, MARTHON, MASSIGNAC, MAZEROLLES, MAZIERES, MERIGNAC, MERPINS, MESNAC, LES METAIRIES, MÔNS, MONTBOYER, MONTCHAUDE, MONTEMBOEUF, MONTIGNAC LE COQ, MONTIGNAC-CHARENTE, MONTJEAN, MONTMOREAU-SAINT CYBARD, MONTRONNET, MORNAC, MOSNAC, MOULIDARS, MOUTONNEAU, MOUZON, NANCLARS, NANTEUIL EN VALLEE, NERCILLAC, NIEUIL, NONAC, NONAVILLE, ORADOUR-FANAIS, ORGEDEUIL, ORIVAL, PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE, PASSIRAC, PEREUIL, LA PERUSE, PILLAC, LES PINS, PLEUVILLE, POUILLIGNAC, POURSAC, PRANZAC, PRESSIGNAC, PUYREUX, RANVILLE-BREUILLAUD, REIGNAC, REPARSAC, RIOUX-MARTIN, RIVIERES, LA ROCHETTE, ROUGNAC, ROULLET-SAINT ESTEPHE, ROUMAZIERES-LOUBERT, ROUSSINES, ROUZÉDE, SAINT ADJUTORY, SAINT AMAND DE MONTMOREAU, SAINT AMANT DE BOIXE, SAINT AMANT DE BONNIEURE, SAINT AMANT DE NOUERE, SAINT ANGEAU, SAINT AULAIS-LA CHAPELLE, SAINT AVIT, SAINT BONNET, SAINT BRICE, SAINT CHRISTOPHE, SAINT CIERS SUR BONNIEURE, SAINT CLAUD SUR LE SON, SAINT COUTANT, SAINT CYBARDEAUX, SAINT EUTROPE, SAINT FELIX, SAINT FRONT, SAINT GEORGES, SAINT GERMAIN DE CONFOLENS, SAINT GERMAIN DE MONTBRON, SAINT GOURSON, SAINT LAURENT DE BELZAGOT, SAINT LAURENT DE CERIS, SAINT LAURENT DE COGNAC, SAINT LAURENT DES COMBES, SAINT LEGER, SAINT MARTIAL DE MONTMOREAU, SAINT MARY, SAINT MAURICE DES LIONS, SAINT MEDARD DE BARBEZIEUX, SAINT PALAIS DU NE, SAINT PREUIL, SAINT PROJET-SAINT CONSTANT, SAINT QUENTIN SUR CHARENTE, SAINT ROMAIN, SAINT SEVERIN, SAINT SORNIN, SAINT SULPICE DE COGNAC, SAINT SULPICE DE RUFFEC, SAINT VALLIER, SAINTE COLOMBE, SAINTE SEVERE, SAINTE SOULINE, SALLES DE BARBEZIEUX, SALLES-D'ANGLES, SALLES-LAVALLETTE, SAULGOND, SAUVIGNAC, SEGONZAC, SERS, SIGOGNE, SOUFFRIGNAC, SOUVIGNE, SUAUX, LA TACHE, TAIZE-AIZIE,

TAPONNAT-FLEURIGNAC, THEIL-RABIER, TOURRIERS, TOUVERAC, TOUZAC, TRIAC-LAUTRAIT, TROIS PALIS, TUSSON, VALENCE, VARS, VERDILLE, VERNEUIL, VERRIERES, VERTEUIL SUR CHARENTE, VERVANT, VIBRAC, LE VIEUX CERIER, VILHONNEUR, VILLIERS LE ROUX, VILLOGNON, VINDELLE, VITRAC-SAINT VINCENT, VIVILLE, VOUHARTE, VOULGEZAC, VOUTHON, VOUZAN, YVIERS, YVRAC ET MALLEYRAND.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture, les Sous-Préfets de Cognac et de Confolens, le Trésorier payeur général de la Charente, le Président du Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente, le Président de conseil général de la Charente, les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale et les Maires des communes intéressées sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le 11 JUIN 2001

Le Préfet,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Jonathan', is written over the text 'Pour le Préfet' and 'Le Secrétaire Général'.

Hervé JONATHAN